



Remboursement du sinistre pour vol

Par **olivier**, le **14/03/2011** à **22:49**

Bonjour,
Je me retrouve coincé et c'est pour cela que j'ai besoin de votre aide.
Voilà les faits : je me suis fait voler ma moto en décembre 2010. Mon père m'avait donné une partie de la somme de la valeur de la moto. J'ai porté plainte et j'ai ainsi fourni l'attestation de plainte à mon assurance afin de mettre en place la procédure de remboursement.
J'ai donné tous les justificatifs nécessaires à l'assurance ainsi qu'une attestation sur l'honneur de mon père certifiant la donation à son fils ainsi qu'une photocopie de sa carte d'identité à leur demande.
Maintenant mon assurance me demande de justifier la provenance de l'argent que mon père m'a donné.
Sont-ils en droit de me demander ce justificatif ?
Sans compter le délais mis en place par la Loi qui stipule qu'il y a un délai d'attente de un mois (à des fins de, soit retrouver la moto, soit faire une enquête...) cela fait maintenant plus de 60 jours que cela traîne. Sont-ils encore dans leurs droits ?
dans l'attente de vos réponses,
Bien cordialement